



Délégation Grand Est

Sainte Savine, le 22 avril 2024

Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Secrétaires de Mairie,
des communes de moins de 3500 habitants

Objet : Réforme du statut des Secrétaires de mairie – Création du réseau

Madame, Monsieur le (la) Maire,
Madame, Monsieur le (la) secrétaire,

Publiée le 31 décembre 2023, la loi N° 2023-1380 du 30 décembre 2023 a revalorisé le métier de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 3500 habitants.

Partenaire privilégié des collectivités et établissements publics locaux, les Centres de Gestion ont désormais, outre leurs missions de conseils et d'accompagnement, l'obligation de mettre en place et d'animer un réseau de secrétaires généraux de mairie.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans plusieurs publications, j'ai le plaisir, en partenariat avec l'Association des Maires de l'Aube et le CNFPT, de vous confirmer que la première réunion du réseau des secrétaires généraux de mairie aubois sera organisée

le Mardi 28 Mai 2024 au Centre sportif de l'Aube, à partir de 8 h 30

5 rue Marie Curie à Troyes, afin d'échanger et recueillir vos attentes quant au fonctionnement de ce réseau.

Je tiens à remercier, par ce courrier d'invitation, l'ensemble des secrétaires qui a répondu à notre enquête sur leurs organisation et conditions de travail au sein des communes. Les réponses apportées nous ont permis de dresser un panorama exhaustif du métier tel que ressenti dans notre département.

Bien que nous soyons toujours en attente de décrets d'application de la loi, il nous a semblé important, compte tenu des interrogations que chacun se pose, de vous rencontrer rapidement afin de vous communiquer un maximum d'information sur les transformations à venir et d'échanger avec vous sur les questions encore en suspend à cette heure.

Au regard des conséquences en collectivités sur l'application de cette réforme, la première partie de cette réunion s'adressera tant aux secrétaires de mairie qu'aux maires des communes de moins de 3500 habitants.

Vous trouverez ci-dessous les liens d'inscription à cette rencontre :

- **Agents** : inscriptions auprès du CNFPT sur la plateforme Inscription En Ligne : <https://inscription.cnfpt.fr/>
code de formation : SMRAU001

 Formation continue	Départementale Troyes - 10000	MIX	REUNION DE RESEAU SECRETAIRES DE MAIRIE AUBE	SMRAU001	du 28/05/2024 au 28/05/2024
--	----------------------------------	-----	--	----------	--------------------------------------

- **Elus** : inscriptions auprès de l'AMF de l'Aube : contact@amf10.asso.fr

Inscriptions ouvertes jusqu'au 11 mai 2024.

Monsieur François BAROIN, Président de l'Association des Maires de l'Aube et Monsieur Bertrand ACHARD, Directeur Régional du CNFPT Grand Est, s'associent à cette invitation, leurs équipes ainsi que celles du Centre de Gestion de la FPT de l'Aube seront à votre écoute tout au long de cette rencontre.

Espérant répondre à vos attentes et au plaisir de vous rencontrer le 28 mai prochain,

Recevez, Mesdames et Messieurs, Maires et Secrétaires Généraux de Mairie, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
du CDG10


Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale


Thierry BLASCO

Le Président,
de l'AMF10



François BAROIN

Le Directeur régional Grand-Est
du CNFPT


Délégation
GRAND EST
CENTRE NATIONAL de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - CENTRE NATIONAL de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Bertrand ACHARD



Délégation Grand Est

**1^{ERE} REUNION DU RESEAU AUBOIS DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE
MARDI 28 MAI 2024 CENTRE SPORTIF DE L'AUBE
PROGRAMME**

ACCUEIL : 8h30 – 9h00

1^{ère} PARTIE 9h00 – 10h00

INTRODUCTION

INFORMATION COMMUNE MAIRES/SECRETAIRES

↳ **ETAT DES LIEUX DE LA REFORME**

↳ **PANORAMA DE L'ORGANISATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL (compilation des réponses à l'enquête)**

2^{ème} PARTIE 10h00 – 10h45

ROLE ET MISSIONS GENERALES DES PARTENAIRES

↳ **CDG10**

↳ **AMF10**

↳ **CNFPT**

PAUSE

10h45 – 11h00

3^{ème} PARTIE 11h00 – 12h15

ATELIERS D'ECHANGES

↳ **A DESTINATION DES SECRETAIRES (4 groupes)**

↳ **A DESTINATION DES ELUS QUI LE SOUHAITENT**

CLOTURE : 12h15 – 12 h30

RESTITUTION DES TRAVAUX